

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Jeudi 17 juin 2021

Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon, Monsieur Philippe Münch représenté par Madame Sylvie Thuret ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur Hugues François ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Hervé Fumel, Madame Élisabeth Trani représentée par Monsieur Hugues François ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Madame Éliette Blatche ;

Personnalités désignées par la région

Madame Dolores Roque représentée par Monsieur Xavier Sorbe ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Monsieur Christophe Mauny représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet, Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau représentée par Monsieur Marc Rosenzweig ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Élisabeth Bautier représentée par Madame Brigitte Louichon, Madame Christine Vergnolle-Mainar ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Madame Anne Fraïsse, Monsieur Pascal Nogues, Monsieur Benoît Roig ;

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet, Madame Sandra Bringay, Madame Béatrice Cheutin, Monsieur Christophe Lung, Monsieur Jean-Paul Larue, Madame Valérie Munier, Madame Louise Nyssen, Madame Nadège Sedes, Madame Annick Truffert, Monsieur Henry Tyne, Monsieur Jean-Paul Udave. ;

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE de l'Académie de Montpellier lors du conseil d'institut et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Madame Christine Vergnolle-Mainar est désignée secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'INSPE du 28 janvier 2021

Vote sur le point 1 : Le procès-verbal du 28 janvier 2021

Le procès-verbal est validé à l'unanimité

2- Avis sur les maquettes des 4 mentions de master MEEF

Monsieur Christophe lung indique les évolutions des maquettes réalisées depuis le mois de janvier. La première modification, dans la suite du conseil de janvier, a concerné la place de la formation relative à l'inclusion et à la psychologie de l'adolescent. Le cahier des charges publié dans le BO du 14 janvier (c'est-à-dire postérieurement au travail réalisé par les équipes) précise que les enseignements liés à la formation sur la scolarisation des élèves à besoin particuliers devaient correspondre à 25 h, et le texte indique que cela devait être fait dans les UE de culture commune et les UE en lien avec le stage. C'est dans cette voie là que l'on s'est orienté comme c'est indiqué dans le diaporama (*Diapositives 7, 8 et 9*).

Pour le reste, ce sont des modifications mineures de l'offre de formation qui ont été réalisées. La nouvelle offre de formation sera à nouveau soumise devant les conseils centraux.

17h17 Arrivée de madame Annick Truffert.

Monsieur Christophe lung salue le travail et la réflexion des équipes pour finaliser l'offre de formation.

Vote sur le point 2 : Avis sur les maquettes des 4 mentions MEEF

Les maquettes des 4 mentions MEEF sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur Christophe lung accueille Monsieur Henry Tyne qui est le nouveau doyen de l'UFR LSH de l'UPVD.

3- Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE

Monsieur Christophe lung présente le cadrage des modalités de contrôle des connaissances qui sera ensuite proposé à la validation aux CFVU des universités. C'est sur ce cadrage général que les équipes vont définir les modalités de contrôle des connaissances des différentes UE. Cette nouvelle rédaction intègre les éléments présents dans le dossier d'accréditation (*Diapositives 13 à 16*).

Principales évolutions :

- Mettre en place un régime de session unique pour les quatre mentions sur les deux années de master ;
- Le redoublement est soumis à l'obtention d'au moins 30 ECTS sur l'année ;
- Introduction d'une note seuil pour chaque UE comprise entre 6 et 10 ;
- Compensation dès lors que le seuil est obtenu ;
- Les UE de « Langue vivante », « d'Accompagnement pédagogique et didactique du stage de M2 en S4 », et « la soutenance et valorisation du mémoire » ne sont pas compensables à 10.

Vote sur le point 3 : Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE

Le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4- Information : notes seuil des parcours de l'mention 2nd degré

Monsieur Christophe lung présente le point d'information sur les notes seuils liées au MCC. Il est proposé d'uniformiser les notes seuils pour les UE du second degré qui ont le même intitulé et les mêmes objectifs dans les différents parcours.

UE d'accompagnement de stage: S1:6, S2:6, S3:8, S4:10;

UE en lien avec la recherche : 6 ou 8 en M1,8 en S3 et 10 en S4 ;

UE de Culture Commune : S1:6, S2:8, S3:8, S4:6.

Monsieur Xavier Sorbe demande si les notes seuils existaient déjà. Monsieur Christophe lung répond qu'à la FDE la note de 6/20 était déjà fixée pour toutes les UE (à l'exception de quelques UE pour lesquelles la note était de 8/20 ou 10/20). Pour les autres composantes il n'y avait pas de note seuil, sauf pour les trois UE qui étaient éliminatoires à 10. C'est une nouveauté, dans le but de faire comprendre aux étudiants que le master est sur deux ans, que c'est un continuum de formation et qu'aucune UE ne doit être négligée.

Monsieur Xavier Sorbe demande si cette modalité existe dans d'autres INSPE. A Toulouse, Mme Vergnolle indique qu'une réflexion est menée à ce sujet. Madame Christine Vergnolle-Mainar explique qu'ils ne partent pas sur l'idée de seuil différencié selon les semestres et les thématiques des UE, mais sur un seuil unique à 5 pour toutes les UE. Mais cela reste encore une hypothèse de travail.

Monsieur Pascal Nogues ajoute que la note seuil existe désormais au CAPES, ce qui a conduit à réfléchir sur les notes seuils dans les UE de master.

Monsieur Christophe lung demande à Madame Cécile Ouvrier-Bufferet si des notes seuils existent à Créteil. Mme Ouvrier-Bufferet indique que ce n'est pas encore décidé mais qu'une réflexion est menée à ce sujet.

Monsieur Xavier Sorbe résume le sujet en disant que les philosophies sont assez proches avec des modalités différentes dans les différents INSPE.

5- Avis sur les conventions impliquant l'INSPE

Monsieur Christophe lung explique que les conventions avec les partenaires MAIF, MGEN, CASDEN et GMF INSPE ainsi que la convention relative au Préac-Danse devaient être actualisées notamment depuis l'intégration de l'INSPE dans l'Université de Montpellier (*Diapositives 18 à 27*).

Monsieur Jean-Paul Udave confirme que la MAIF et la MGEN sont des partenaires précieux pour les étudiants, car ils financent la formation « Prévention et secours civique de niveau 1 » pour les candidats au CRPE.

Monsieur Xavier Sorbe demande une précision sur le concours du master MEEF en 180 secondes. Monsieur Christophe lung fait part de son regret de l'annulation de ce concours au niveau national pour cette année 2021. Il le regrette d'autant plus que l'an prochain, ce concours aura lieu entre les écrits et les oraux du concours ce qui va compliquer son organisation.

Monsieur Hervé Fumel demande une précision par rapport à la convention GMF, sur la capacité à fournir des ressources pédagogiques pour l'éducation de développement durable, comme c'est indiqué dans le document de travail. De plus il demande si l'on vote globalement les conventions ou si on fait des votes séparés.

Monsieur Christophe lung répond que tous ces partenaires proposent des formations, mais pour l'instant cette possibilité n'a jamais été utilisée.

Monsieur Xavier Sorbe trouve qu'il est naturel de réaliser des votes séparés du fait de la nature très variée des conventions, cela implique 5 votes différents.

Vote sur le point 5 : Avis sur les conventions

1. Vote groupé pour les conventions MGEN et MAIF

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

2. Vote pour la convention GMF

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 19

3. Vote pour convention CASDEN

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

4. Vote pour la convention du Réseau des INSPE/ INSPE de l'académie de Montpellier

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

5. Vote pour la convention PREAC

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

6- Dates de fermeture INSPE

Le conseil de l'INSPE doit donner son avis sur les dates suivantes de fermeture de l'INSPE :

Vacances de fin d'année : 17/12/21 au soir au 03/01/22 au soir

Été : 19/07/22 au soir au 22/08/22 au soir

Vote sur le point 6 : Dates de fermeture INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

7- Information du directeur

7.1 Point sur les éléments publiés par le ministère au sujet des concours de recrutement

Monsieur Christophe lung fait le point sur les éléments publiés par le ministère au sujet des concours de recrutement. Il manque encore des sujets « zéro » pour certaines disciplines, notamment pour les PLP. De plus, le ministère a publié une note cadrant l'entretien avec le jury, document qui sera diffusé auprès des étudiants. (Diapositive 30).

Monsieur Pascal Nogues signale que les sujets « zéro » pour la première épreuve orale ne sont toujours pas connus, ce qui est préjudiciable. Monsieur Christophe lung précise que le ministère n'a pas l'intention de donner des sujets « zéro » pour les oraux. Monsieur Xavier Sorbe ajoute que le ministère n'a pas sollicité les présidents de jury à réaliser des sujets « zéro » pour l'oral 1. Monsieur lung suggère que les présidents de jury organisent des réunions d'information avec les responsables de parcours des différents INSPE en septembre ou octobre. Il fera part de cette proposition au niveau du réseau des INSPE lors de la réunion avec les directions générales.

7.2 Dossier d'accréditation : retour du ministère et version complétée

Monsieur Christophe lung informe que le dossier d'accréditation a eu un retour du ministère très positif, tient à saluer la qualité du travail effectué par toutes les équipes pédagogiques. (Diapositive 31) et à les remercier.

Le ministère demande des compléments d'information sur 5 points.

- Volume horaire du parcours MEEF 1^{er} degré en langues régionales ;
- Taux de réussite aux concours du second degré ;
- Mention encadrement éducatif : une demande de précision est formulée quant à la possibilité des étudiants de M1 de concilier un poste d'AED et l'enseignement du master MEEF. Pour le M2 cela ne sera pas possible car ils auront des stages à tiers temps ;
- Demande de précisions concernant les équipes pluri catégorielles dans le second degré ;
- L'approche par compétence, le ministère souhaite que le dossier soit étoffé à sujet (Diapositives 33 à 36).

L'INSPE va apporter des éléments d'information sur chacun de ces points.

7.3 Réalisation de textes de cadrage de la nouvelle formation

Monsieur Christophe lung continue sur le point d'information concernant la réalisation de textes de cadrage de la nouvelle formation. C'est Monsieur Éric Favard qui a porté pour le 2nd degré la réflexion sur le cadrage des stages « d'immersion et de pratique accompagnée » qui passe de 11 semaines à 36 semaines. En parallèle, un cadrage des UE de recherche a été réalisé sous l'impulsion de Madame Valérie Munier.

Madame Valérie Munier explique le cadrage des UE de recherche. Il sera demandé aux étudiants de produire un premier écrit relativement long, une quinzaine de page, à la fin du M1, qui sera une synthèse bibliographique sur une question avec un début de problématisation de manière à répartir l'avancer du travail sur l'ensemble du master. Il reste à élaborer des grilles d'évaluation partagées pour les mémoires, sur le principe de bandeaux classant.

7.4 Processus de titularisation des FSTG – Nombre d'avis défavorable

Monsieur Christophe lung fait un point sur le nombre des avis de titularisation défavorables de l'INSPE (*Diapositive 38 à 39*), nombre d'avis défavorables tout à fait équivalent à celui observé ces dernières années.

Monsieur Hervé Fumel interroge sur les échecs dus à la non validation du mémoire sur l'ensemble des 32 avis défavorables qu'elle est la proportion ? Monsieur Christophe lung indique qu'il n'y en a pas plus que d'habitude. Ce n'est pas forcément le mémoire qui fait échouer les stagiaires mais le mémoire contribue à identifier des compétences professionnelles pas suffisamment développées. Ce sont souvent des stagiaires fragiles, et cette fragilité transparaît dans l'approche réflexive du mémoire.

7.5 Point sur les alternants contractuels

« Les alternants contractuels » est le terme retenu par le ministère pour décrire les étudiants qui l'an prochain seront en responsabilité pour un tiers de leur temps. Il y a 125 postes dans le premier degré, 165 postes dans le second degré et 16 en CPE. Le rectorat est en train de localiser ces supports et d'organiser les auditions. (*Diapositive 40*).

Monsieur Xavier Sorbe souhaite connaître les critères de sélection des contractuels alternants.

Monsieur Marc Rosenzweig répond qu'effectivement l'université transmet des éléments factuels (notamment les résultats en master), mais le rectorat a besoin de plus d'éléments, des éléments plus humains notamment sur les compétences que le candidat pourrait avoir, pourrait développer et qui pourrait expliquer la plus-value positive de faire un stage en responsabilité plutôt qu'un stage d'immersion et de pratique accompagnée. Le rectorat a besoin de connaître le candidat et d'apprécier un certain nombre de compétences par exemple sa capacité à communiquer correctement, sa capacité à s'expliquer clairement, sa capacité à coopérer, sa capacité à s'organiser tout en ménageant à la fois ses études et le service qui rendra à l'institution.

Madame Brigitte Louichon demande s'il existe un cadrage pour cet entretien. M. Rosenzweig indique que le cadrage est en cours de finalisation dans le 2nd degré. Les membres des commissions seront bien évidemment destinataires de ces informations.

Monsieur Jean-Paul Udave intervient pour signaler que les propos de Monsieur Marc Rosenzweig concernent le 2nd degré et non pas le 1^{er} degré.

Madame Brigitte Louichon s'inquiète car elle n'a aucune information de la part de l'inspecteur avec lequel elle va faire l'audition des candidats, si ce n'est la date de la convocation pour cet entretien qui débute la semaine prochaine. Elle souligne que les compétences énumérées par M. Rosenzweig concernent tout autant le 1^{er} degré que le 2nd degré.

Monsieur Jean-Paul Udave ajoute qu'au niveau du rectorat, il pourrait y avoir un peu plus de passerelles entre le 1^{er} et le 2nd degré. Pour l'instant, pour le 1^{er} degré il n'y a aucun cadrage. Ce serait plus rassurant pour les collègues de la FDE d'avoir un cadrage.

Monsieur Marc Rosenzweig confirme que ces propos ne concernaient que le 2nd degré, cependant les compétences citées en exemple, seraient aussi bien utiles pour des professeurs du 2nd degré que de 1^{er} degré.

Monsieur Hugues François soulève la difficulté et les problèmes techniques pour accéder aux dossiers de l'application.

Monsieur Christophe lung intervient pour signaler l'urgence pour le 1^{er} degré qui commence les entretiens la semaine du 21 juin.

7.6 *Projet d'organisation de la semaine de pré-rentrée*

Tous les étudiants commencent le 25 août (*Diapositive 41*). La rentrée scolaire est le 2 septembre 2021 pour les élèves et le 1^{er} septembre pour la pré-rentrée.

7.7 *Information de ressources humaines*

Monsieur lung signale enfin trois départs de collègues très impliqués dans la formation des futurs enseignants :

- ✓ Madame Elisabeth Trani membre du conseil (excusée ce jour) part à la retraite. Monsieur lung tient à la remercier pour toute son implication dans la formation des futurs professeurs de l'enseignement professionnelle et dans des missions d'intérêt collectif comme celui d'être membre de conseil de composantes universitaires.
- ✓ Madame Christine Vergnolle-Mainar est actuellement administratrice provisoire de l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées et va quitter ses fonctions très prochainement avant de prendre sa retraite en septembre. Monsieur lung tient à remercier Madame Vergnolle-Mainar pour tout le travail réalisé en toute confiance dès le premier jour entre les INSPE des académies de Montpellier et Toulouse.
- ✓ Madame Sylvie Thuret, directrice adjointe de l'INSPE, responsable de l'UF Langue de l'INSPE, responsable du parcours « Espagnol » à Montpellier va être nommée attachée à la coopération universitaire à l'ambassade de France en Argentine. Monsieur lung tient à remercier Madame Thuret pour le travail tout à fait remarquable réalisé pour la formation des enseignants et la réussite des étudiants dans l'entrée dans le métier. Son investissement au quotidien et ses grandes qualités ont été essentiels au bon fonctionnement de l'INSPE. Enfin, Monsieur lung tient à saluer le fait que Madame Thuret s'est attachée ces derniers jours à penser à sa succession dans ces différents postes afin que l'INSPE puisse fonctionner au mieux en septembre.

Fin de la réunion 19h20